



toute notre expertise à votre service

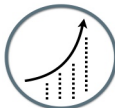
DECRYPTER LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT

annexes 1, 2 et 4

14 heures - 820 €



à distance



9 / 10

(6 évaluations
reçues en 2025)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Toute personne qui applique la convention des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (CCNSVP - idcc 3090).

PRE-REQUIS

Etre chargé/e de la gestion du personnel.

OBJECTIFS

- Appréhender les principales caractéristiques de la convention collective : contrat, durée du travail et rémunération
- Actualiser les connaissances sociales en fonction des mises à jour de la convention

Nous n'aborderons pas les annexes 3 (cabarets), 5 (cirque) et 6 (organisateurs occasionnels).

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 28/08/2026

Quand et comment appliquer la CCNSVP

- Ou et comment consulter la convention collective
- Définir son champ d'application
- Déterminer les dispositions et accords étendus et non étendus
- Comment appliquer les annexes 1-2-4
 - conditions de variabilité entre les annexes 1, 2 et 4
 - distinction des termes "en tournée" et "hors tournée"

Les contrats de travail dans la CCNSVP

- Les différents types de contrats
 - l'accord interbranche de 2008
 - CDI et au CDI : définition et modalités de recours
 - CDD d'usage : mentions obligatoires et spécificités
- La rupture des contrats
 - indemnités de licenciement
 - rupture conventionnelle des CDI et CDI
 - rupture du CDD d'usage

Définir la durée du travail applicable

- L'encadrement de la durée du travail
 - les durées maximales de travail des artistes et techniciens
 - le temps de repos
- Les aménagements possibles de la durée du travail
 - le temps partiel
 - aménagement pluri-hebdomadaire du travail à temps complet
 - le forfait jours
- Les règles d'application des heures supplémentaires

Rémunérer les personnels

- Focus sur le statut et la rémunération du metteur en scène et du chorégraphe
- Savoir lire les grilles de salaires pour les artistes et techniciens
- Les formes et modalités de rémunération
- Règles de rémunération des heures supplémentaires

Au vu du temps imparti, il ne sera pas possible d'étudier chaque spécificité de chacune des annexes de la convention collective



Mis à jour 28/08/2026

Copyright CAGÉC©